

Mairie de Boigny-sur-Bionne / Mairie de Chanteau

Marché Assurance

Procédure d'Appel d'Offres

Complément d'informations n°2 en date du 16 mai 2017

Madame, Monsieur,

Vous avez retiré un dossier dans le cadre de la procédure citée ci-dessus et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cette consultation.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement de consultation, vous trouverez ci-dessous un complément d'informations suite à une question posée par un candidat :

La Mairie de Boigny-sur-Bionne compte 19 élus et celle de Chanteau en compte 15.

La date limite de remise des offres étant inchangée, votre proposition devra nous parvenir au plus tard le **12 juin 2017 à 12h00**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le service des Marchés